

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOIX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOIX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck

M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 2 octobre 2009**

**Association Réseau Entreprendre Aquitaine - Plan d'actions et budget 2009 -
Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Depuis l'année 2004, la Communauté Urbaine a mis en place un partenariat avec certaines associations telles que l'association Réseau Entreprendre Aquitaine qui assurent sur l'agglomération une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises ainsi que la mise en œuvre de fonds d'accompagnement à la création d'entreprises et le développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques et/ou en difficulté.

Ainsi, grâce au soutien financier qu'elle apporte à ces associations, dont les domaines d'intervention se complètent et constituent un maillage sur le territoire de l'agglomération, la Communauté Urbaine participe à un effet de levier en faveur de la création d'entreprises.

L'association Réseau Entreprendre Aquitaine créée le 15 décembre 1995, membre du réseau Entreprendre, se positionne sur des projets de création d'emplois (futures PME) quel que soit leur secteur d'activité, innovant ou traditionnel et portés par des créateurs ou des repreneurs n'ayant jamais été chefs d'entreprises ou n'ayant qu'une expérience d'entreprise personnelle sans salarié. L'association Réseau Entreprendre Aquitaine accompagne ces créateurs avec l'appui de chefs d'entreprises expérimentés.

Après un premier accompagnement réalisé par l'association lors du portage du dossier, un Comité d'Engagement de l'association valide l'opportunité d'un accompagnement en aval, à la fois financier (octroi de prêts d'honneur) et humain, avec, pour le lauréat, la possibilité de bénéficier de conseils personnalisés, d'échanges collectifs, de partages d'expériences et d'un effet de mise en réseau permanent. Cet accompagnement se déroule ensuite pendant deux années.

En 2008, le nombre de dossiers parrainés s'est élevé à 28, représentant un volume de prêts de 594 000 € (soit un prêt moyen de 21 k€). Ils ont entraîné la création et la sauvegarde de 89 emplois. Par ailleurs, l'association a organisé 35 clubs de lauréats et entend dépasser cet objectif en 2009.

L'objectif poursuivi par l'association en 2009 est de porter à 32 le nombre d'entreprises aidées, tout en améliorant la qualité des projets accompagnés, en renforçant l'accompagnement des créateurs en aval, et en communiquant mieux sur l'esprit entrepreneurial par le biais des salons locaux relatifs à la création et à la reprise d'entreprises et via la presse locale.

Notre établissement public est sollicité pour reconduire en 2009 le soutien financier de 10 000 € qu'il alloue à cette association dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C de 255 120 € répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	18 250	<u>Subventions publiques :</u>	
Locations immobilières	1 800	CNASEA	11 890
Honoraires	5 400	CUB	10 000
Communication	5 700	Mairie Bordeaux	7 600
Missions, réceptions	11 450	CCIB	10 000
Divers	3 250	FEDER	18 000
Services bancaires	13 000	<u>Contributions privées :</u>	
Autres services	34 610	Fête lauréats	10 000
Salaires et charges	131 660	Fondation de France	15 000
Provision pour risque	30 000	Partenaires bancaires	27 500
		Brochure	20 000
		<u>Cotisations</u>	
			125 130
TOTAL	255 120	TOTAL	255 120

Les résultats positifs obtenus par cette structure et le rôle qu'elle joue auprès d'un nombre important de porteurs de projets, constituent un véritable enjeu et la poursuite du soutien communautaire apparaît plus que jamais primordiale tant du point de vue du développement économique solidaire que de celui de l'insertion sociale.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € au bénéfice de l'association réseau Entreprendre Aquitaine sur la base d'un budget prévisionnel T.T.C de 255 120 €,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée relative aux conditions de versement de la subvention pour l'année 2009 à l'association Réseau Entreprendre Aquitaine.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget principal de l'exercice en cours : chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,
M. JEAN-CHARLES BRON

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009